

NOR :	DEV	N	06	5	0	4	7	9	A
-------	-----	---	----	---	---	---	---	---	---

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Arrêté portant désignation du site Natura 2000 LES USSES (zone spéciale de conservation)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 07 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

#### Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 LES USSES » (zone spéciale de conservation FR8201718) l'espace délimité sur la carte au 1/25000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire de la commune suivante du département de la Haute-Savoie : Desingy.

**Art. 2** - La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 LES USSES » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Savoie, à la direction régionale de l'environnement de Rhône-Alpes, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

**Art. 3** - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le **22 AOUT 2006**



Nelly OLAN

## Annexe

### A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR8201718 LES USSES (zone spéciale de conservation)

#### Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

##### 1 - Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

- 3240      Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*  
7220      \* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)  
91E0      \* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

##### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

###### Mammifères

- 1337      Castor d'Europe      *Castor fiber*

###### Amphibiens et reptiles

- 1193      Sonneur à ventre jaune      *Bombina variegata*

###### Poissons

- 1131      Blageon      *Leuciscus soufia*  
1163      Chabot      *Cottus gobio*  
1126      Toxostome      *Chondrostoma toxostoma*

###### Invertébrés

- 1083      Lucane cerf-volant      *Lucanus cervus*

###### Plantes

*aucune espèce mentionnée*

\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R.414-1 du code de l'environnement



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

**SITE NATURA 2000 LES USSES (ZSC)**

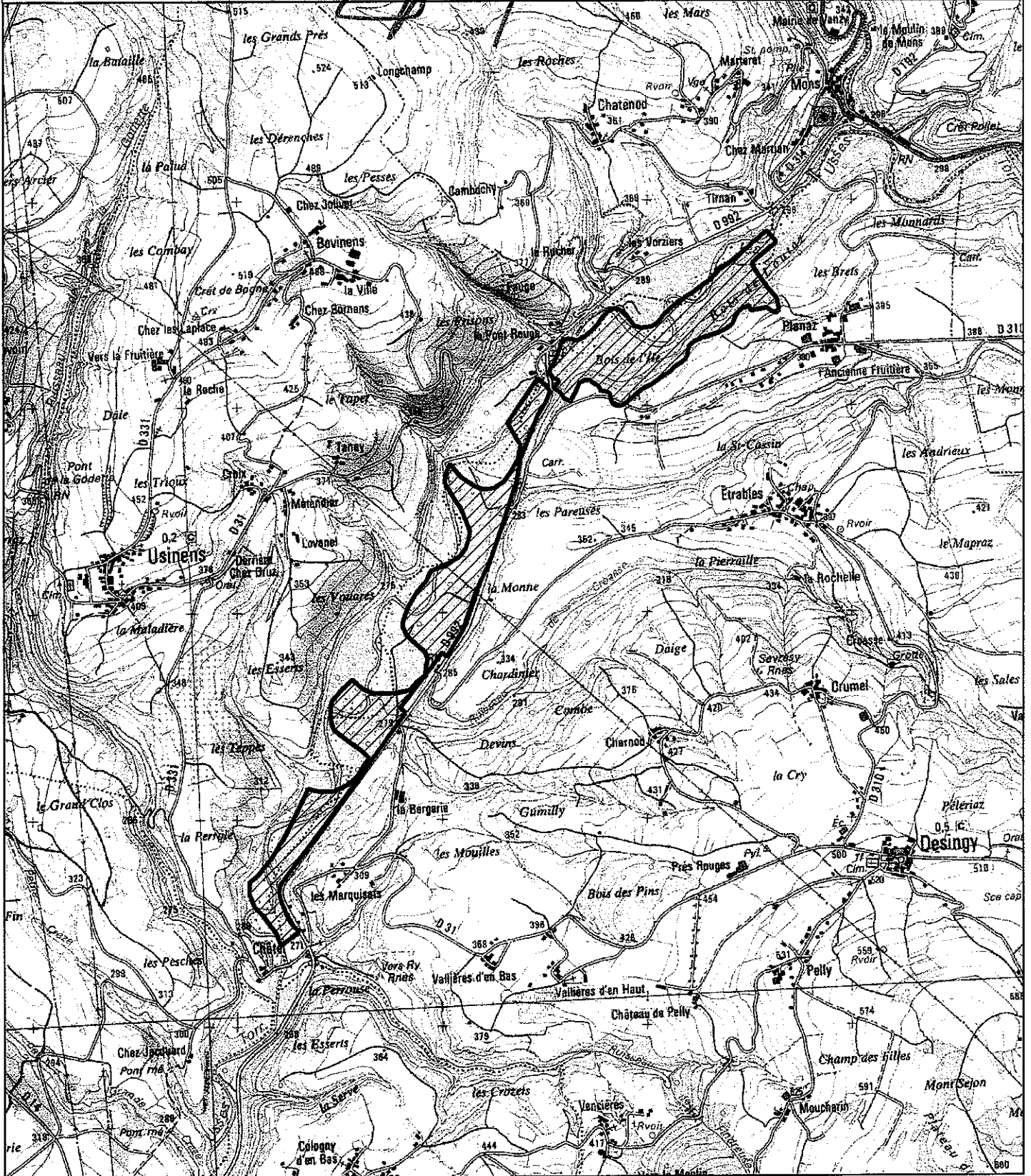
**FR8201718 (Haute-Savoie)**

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

Signé le : **22 AOÛT 2006**

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



périmètre ZSC